

l'Orateur, nous assistons à l'expurgation du rapport d'un comité que n'aime pas le gouvernement.

M. Allmand: Le député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Benjamin: Certainement.

M. Allmand: Est-ce que le député affirme qu'en tant que membre de l'arrière-ban, en tant que député, il accepte automatiquement tout rapport soumis par un comité parlementaire et qu'il ne tentera pas de l'amender?

M. Benjamin: Pas du tout, monsieur l'Orateur. Je veux simplement dire à mes collègues de l'arrière-ban d'un côté ou de l'autre de la Chambre qu'ils sont présentement complices dans la destruction de ce qu'ils réclamaient, c'est-à-dire un système de comités plus forts et qui fonctionnent mieux et des députés plus forts et qui fonctionnent mieux. Nous avons à la Chambre plus de 100 nouveaux élèves, si l'on peut dire. La plupart d'entre eux siègent du côté du gouvernement. Tous les nouveaux élèves que nous sommes doivent s'appuyer sur la majorité formée de ceux qui siègent du côté du gouvernement pour veiller à ce que le Parlement et surtout ses comités fonctionnent mieux. Puis-je dire à mon collègue qui siège dans l'une des deux dernières rangées, du côté du gouvernement, qu'à la suite de l'amendement proposé aujourd'hui, c'est là leur dernière chance. Ils ont quelques heures pour agir en coulisse ou par quelque méthode qu'ils décident d'employer et pour dissuader le leader du gouvernement à la Chambre ainsi que les ministres.

• (5.40 p.m.)

M. McGrath: Seul le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a essayé de les défendre.

M. Benjamin: A mon avis même le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) aimerait faire cela. Je voudrais qu'il sache, que toute considération de parti mise à part, il aurait la bénédiction des députés de tous les partis de la Chambre s'il agissait ainsi ou, au moins, s'il essayait. J'adresse la même demande aux autres députés du côté du gouvernement qui siègent dans les deux dernières rangées.

Aucun détail des recommandations du rapport du comité n'indique qu'elles sont obligatoires pour le gouvernement si le rapport est adopté. Rien ne dit que le gouvernement est obligé d'appliquer ces recommandations. Je n'ai jamais entendu parler d'une instance automatiquement applicable. Donc, la recom-

[M. Benjamin.]

mandation n'est pas obligatoire et, les comités parlementaires peuvent agir plus librement et plus vigoureusement et, parfois même, faire preuve d'un peu d'indépendance sans peur de gêner le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique.

Il est évident que ce rapport peut être adopté ou rejeté par le Parlement sans qu'entre en ligne de compte le genre d'amendement que nous avons sous les yeux. Cet amendement n'est pas nécessaire. Il émascule le Parlement et empêche ce que nous souhaitons tous voir arriver dans la législature actuelle et celles qui lui succéderont. Mais le gouvernement décide de considérer ces recommandations comme des directives obligatoires. Il m'est absolument impossible de comprendre pourquoi.

Le gouvernement emploie donc sa majorité pour obtenir le genre de rapport qu'il désire. Alors, pourquoi se soucier des comités? Le gouvernement arriverait à ses fins sans eux. Le gouvernement pourrait s'appuyer sur des groupes d'experts, des comités du cabinet ou même des groupes de ses propres députés de l'arrière-ban qui présenteraient des rapports, encore des rapports, toujours des rapports. Inutile alors de prendre le recours aux comités permanents.

Je supplie ceux de mes collègues qui sont assis aux deux derniers rangs du côté du gouvernement de s'opposer à cela. C'est leur dernière chance. Qu'il fassent l'impossible, qu'ils essayent du moins d'empêcher cela. Nous voulons être témoins de leurs efforts. S'ils échouent, qu'importe! Ils auront essayé, et c'est cela qui compte. Ils doivent au moins essayer. Sinon, ils redeviendront des pantins dociles dont le seul rôle est de voir, d'être et de faire ce qu'on leur dit; lorsque le leader du gouvernement à la Chambre leur dira: «Sautez!» ils demanderont seulement: «A quelle hauteur?» Ce n'est pas uniquement la teneur du rapport du comité des transports qui est en jeu en ce moment.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Benjamin: Bien entendu.

M. Allmand: L'honorable député dit que tout ce que nous, députés, de l'arrière-plan faisons, c'est de sauter lorsque le gouvernement nous dit de sauter, et de voter lorsque le gouvernement nous dit de voter. Je serais curieux de savoir combien de fois l'honorable député a voté contrairement aux directives de son parti.

M. Lewis: Voilà une question vraiment intelligente!